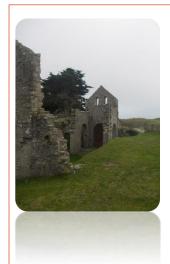


CHAPELLE SAINTE ANNE



La première tranche de travaux de sécurisation des ruines de la chapelle Sainte-Anne a été menée tout au long du mois de septembre par Christian CHINI, tailleur de pierres à Plonevez-du-Faou et Stéphane DODOS, maçon à Landrevarzec, sous la conduite des services de l'architecture et du patrimoine. Ce fut l'occasion pour les enfants de l'école, dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de participer à plusieurs ateliers sur la taille de pierre ou la confection du mortier.

Le pignon Est de l'édifice a fait l'objet d'une reprise au niveau des maçonneries de couronnement. La deuxième fenêtre a été ré-ouverte, avec la restitution des pierres de taille manguantes.

Une deuxième tranche de travaux est en prévision pour l'an prochain avec cette fois, le pignon Ouest. Des études sont actuellement en cours pour choisir la solution la mieux adaptée pour assurer dans le temps la préservation de cet édifice millénaire tout en garantissant la sécurité des visiteurs.

Cette première tranche d'un montant de 22 219,40 € HT a été financée à hauteur de 50% par l'État et 30% par la Région Bretagne, les 20 % restant à la charge de la Commune.

DANS CE NUMÉRO

- La Chapelle Ste Anne
- Mommage à Erwan Cabioch
- Personnel communal
- La nouvelle communauté de communes
- Les compteurs Linky
- La rentrée scolaire et les travaux du réfectoire
- Informations diverses
- Informations pratiques
- État civil



Commission Communication Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc 29253 ÎLE DE BATZ

HOMMAGE À ERWAN CABIOCH

Erwan nous a quittés trop tôt emporté par la maladie. Il faisait partie de l'équipe municipale depuis 2014. Marin



de profession, il s'est toujours montré disponible et attentif aux divers dossiers municipaux, en ayant le souci de faire remonter les difficultés de son métier et de ceux qui l'exercent. Nos pensées vont avant tout à sa famille, ses enfants et son épouse.

PERSONNEL COMMUNAL

Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint cette année l'équipe des services techniques. Jean-Louis GLIDIC, au mois de mai et Benoît GONTIER, en septembre.

Ces recrutements viennent pallier le départ en début d'année de Xavier MOAL et le prochain départ en retraite de Michel LE ROUX après plus de 40 années au service de notre collectivité. Benoît GONTIER, originaire de Vendée, est venu s'installer sur l'île avec son épouse et leurs deux enfants.

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES



Les communautés de communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard deviennent « Haut-Léon Communauté», une nouvelle communauté au 1^{ER} JANVIER 2017.

En 2017, 2 communautés sur 3 devraient avoir fusionné. En effet, la loi portant «Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe» du 7 août 2015 vise à renforcer les intercommunalités grâce à un seuil minimal de 15 000 habitants.

Au 1er janvier 2017, la Baie du Kernic (CCBK) et le Pays Léonard (CCPL) formeront ainsi une seule et même Communauté de Communes : «HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ».

Le futur territoire communautaire sera composé de 14 communes et formera un ensemble de 32.804 habitants.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA FUSION

La mise en place de cette nouvelle communauté issue de fusion a des effets sur la gouvernance, avec la composition d'un nouveau conseil communautaire et d'un nouveau bureau communautaire, sur les compétences exercées par la nouvelle communauté, sur l'organisation des services qui en résulte, sur la fiscalité et les finances.

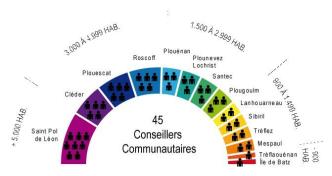
Ainsi, les 14 communes membres délibèrent actuellement sur :

- la répartition des sièges entre communes au sein du futur Conseil Communautaire ;
- les projets de statuts du futur EPCI correspondant à la consolidation des compétences de chacune des deux Communautés ;
- le nom du futur EPCI qui serait dénommé « Haut-Léon Communauté » ;
- la localisation du siège qui serait fixé à la Maison des Services Au Public, située au 29 rue des Carmes à Saint Pol de Léon.

Ceci permettra au Préfet de prendre son arrêté de fusion officialisant la création de la nouvelle Communauté.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

La communauté qui naît de la fusion est une nouvelle intercommunalité. Aussi, elle doit se doter d'une organisation politique qui lui soit propre ; c'est pourquoi, il sera constitué un nouveau Conseil Communautaire de 45 membres et Bureau Communautaire composé d'un Président et des Vice-Présidents. La représentation des communes au sein du futur Conseil Communautaire doit refléter obligatoirement la taille démographique de chacune à l'échelle de la nouvelle Communauté. Ainsi, les maires des 14 communes ont décidé de solliciter l'avis des communes sur la répartition suivante des sièges entre les communes :



Selon les situations, les communes auront autant ou moins de représentants élus que dans la Communauté dont elles étaient membres précédemment :

- dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'ordre du tableau détermine les Conseillers Communautaires :
- dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer tout particulièrement en cas de diminution du nombre de sièges de Conseillers Communautaires.

Le Président et les Vice-Présidents seront élus lors du premier Conseil Communautaire qui devrait se tenir la première semaine de janvier 2017.

UNE CHARTE DE TERRITOIRE

Chaque communauté est tenue d'exercer certaines compétences obligatoires. Elle doit aussi choisir plusieurs compétences optionnelles parmi celles proposées par la loi. Elle peut enfin intervenir dans d'autres champs, appelés « compétences facultatives ». Une fois la fusion réalisée, il n'existe plus qu'une nouvelle communauté. La loi demande que les compétences de cette nouvelle communauté soient peu à peu harmonisées. Ceci signifie que le conseil communautaire décide de généraliser certaines compétences héritées des communautés fusionnées ou, au contraire, d'en restituer certaines aux communes. Haut-Léon Communauté doit ainsi déterminer ses compétences qui l'autorise à mettre en œuvre des politiques publiques et à assurer des services publics pour les habitants, les acteurs sociaux, économiques... du territoire.

Par ailleurs, une fusion entre plusieurs intercommunalités se traduit par de nouvelles solidarités financières et fiscales. Elle suppose un processus d'harmonisation progressif des régimes fiscaux des différentes communautés et impose une unification des taux d'imposition intercommunaux sur différents impôts comme la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...

Pour cela, les Maires des communes et les Présidents de la CCPL et de la CCBK ont décidé d'élaborer une Charte de Territoire comprenant :

projet de territoire pacte financier et fiscal schéma de mutualisation recensant les compétences qui seront exercées et permettant d'engager les actions et projets définissant une politique intercommunale en lien avec le projet de territoire recensant les compétences définissant une politique intercommunale en lien avec le projet de territoire Ressources Humaines.

Un travail de réflexion associant l'ensemble des élus municipaux des communes a été engagé pour échanger sur ces orientations stratégiques. La Charte de territoire sera présentée au grand public en fin d'année.

UN SCHÉMA DE MUTUALISATION « ACTE II »

Les Communautés de Communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic ont toutes deux adopté un schéma de mutualisation avec leurs communes membres :

- > 2 services communs à la CCBK :
- Instruction des Autorisations du Droit du Sol;
- Accueil Collectif des Mineurs-multi-accueil.
- > 7 services communs à la CCPL :
- Direction Générale :
- Instruction des Autorisations du Droit du Sol;
- Ressources Humaines;
- Comptabilité;
- Ingénierie financière ;
- Communication :
- Contrôle de travaux «voirie».

La fusion est l'occasion d'élaborer un nouveau Schéma de Mutualisation en raison du regroupement des 14 communes, de compétences existantes mais aussi des extensions de compétences des deux EPCI. Une réflexion est en cours sur les mutualisations suivantes :

- Archivage :
- Police Municipale;
- Médiathèques ;
- Accueils Collectifs Mineurs;
- Politique Jeunesse ;
- Prévention et sécurité au travail ;
- > Systèmes informatisés ;
- Centres Nautiques.

UN ORGANIGRAMME EN 5 PÔLES

Haut-Léon Communauté sera structuré en 5 Pôles de compétence :

Administration générale ;

- · Aménagement du territoire ;
- Environnement:
- Services au Public :
- Développement territorial.

Par ailleurs, la loi NOTRe poursuit l'objectif de suppression de syndicats intercommunaux dès que cela est possible.

Les Maires des 14 communes prévoient l'intégration de l'ensemble des agents de l'Office du Tourisme Intercommunautaire au 1er janvier 2017. Ceci induit la dissolution de l'Association et du Syndicat Mixte Pays Touristique.

Une réflexion est également engagée sur les compétences «Logement et Schéma de Cohérence Territoriale».

LES COMPTEURS LINKY



La mise en place par la société Enedis, anciennement ERDF, des nouveaux compteurs électrique Linky, est prévue dans notre secteur, au premier semestre 2017. Ces nouveaux équipements suscitent quelques interrogations dont la presse s'est fait

récemment l'écho. Dans un courrier adressé aux maires, le 17 octobre dernier, le préfet du Finistère rappelle que « l'installation des compteurs Linky par Enedis répond à une obligation légale. » « Les communes ne peuvent donc faire obstacle à cette obligation. » Il indique également que « En l'état des connaissances scientifiques actuelles, le risque pour la santé publique en raison des ondes émises est écarté. »

Un récent article « 60 millions de consommateurs » explique :

« Les compteurs communiquent une fois par jour avec un concentrateur installé dans les postes électriques. Le concentrateur envoie ensuite les informations vers ERDF via les antennes-relais des réseaux mobiles déjà existants. Le lien entre compteur et concentrateur se fait quant à lui par courant porteur en ligne (CPL). Il consiste à utiliser les câbles existants et à superposer au courant électrique un signal à plus haute fréquence. »

« Le recours à cette technologie est critiqué par l'association Robin des Toits, qui estime qu'il induit une pollution électromagnétique dans l'ensemble du logement. ERDF dément en assurant que Linky respecte toutes les normes et que le signal est très faible, dix mille fois moins que celui d'un téléphone portable. De plus, il ne durerait que quelques secondes, l'ensemble des communications étant regroupées entre minuit et six heures du matin. »

LA RENTRÉE SCOLAIRE ET LES TRAVAUX DU RÉFECTOIRE

Après 6 mois de travaux liés à la rénovation du logement communal situé à l'étage, la cantine accueille à nouveau depuis la rentrée de septembre, une trentaine d'enfants de l'école et du collège. La salle du réfectoire a retrouvé une nouvelle jeunesse avec des couleurs claires et vitaminées qui rendent le lieu agréable.



Les repas préparés par Marie-Claude utilisent les légumes Bios produits sur l'Île. Le reste des approvisionnements privilégient les filières courtes et la viande française issue de l'agriculture biologique. Marie-Claude est aidée pour le service par Sylvie qui assure également la surveillance pendant la récréation avant la reprise des cours l'après-midi.

Cette année, ceux sont 25 enfants qui ont fait leur rentrée dans notre école avec Aurélie Goarnisson, Directrice et Pauline Pont, nouvelle professeure des écoles. Au collège, les effectifs sont de 17 élèves.

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVELLES PROCÉDURES POUR LES CARTES D'IDENTITÉ

La préfecture du Finistère met en place une nouvelle organisation pour la délivrance des cartes d'identité.

À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2016, les démarches ne pourront plus se faire en mairie, mais, comme pour les passeports, directement auprès de la mairie de Saint Pol de Léon au 02 98 15 85 00.



Dans le cadre d'un simple renouvellement vous devrez fournir, votre ancienne carte d'identité, deux photos d'identité identiques et conformes aux normes, un justificatif de domicile.

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël est organisé cette année du 17 au 19 décembre à la salle Ker Anna. Vous pourrez y trouver de nombreuses idées cadeaux proposées par les associations et les créateurs locaux.



TÉLÉTHON

Plusieurs associations ont décidé d'organiser une manifestation en soutien au Téléthon le samedi 3 décembre à Ker Anna. Venez nombreux !



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi De 9 h 00 à 12 h 00 & de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone: 02.98.61.77.76

Courriel : <u>mairie.iledebatz@orange.fr</u>
Site Internet : <u>www.iledebatz.com</u>

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

DÉCHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 H 30 à 16 h 30

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les lundis

Renseignements au 02 98 69 10 44

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

8 JUILLET 2016

Mila, Christine, Fabienne CLOAREC
Fille de Bryan CLOAREC et Élise DIROU



MARIAGE

24 SEPTEMBRE 2016

LE SAOUT René et ROUYER Marina, Yvonne, Marie-Claude



PARRAINAGE CIVIL

9 JUILLET 2016

SCHENKER Mathilde, Louise



DÉCÈS

21 JUILLET 2016

TANGUY Marie Josèphe Anna veuve LE ROUX

11 AOÛT 2016

MERDY Marie José veuve HERRY

6 SEPTEMBRE 2016

CABIOCH Erwan

17 OCTOBRE 2016

MONCUS Anne Marie veuve CREACH



Opération Poules/Poulaillers pour réduire nos déchets





2 poules suffisent à réduire considérablement les déchets d'un foyer de 4 personnes.

2 poules + 1 poulailler livrés sur l'île

60€

Pour les projets de poulaillers collectifs :

4 poules + 1 poulailler livrés sur l'île

100€

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA

Inscription

avant le 31 décembre 2016

Formulaire à remplir disponible :

- En mairie - En ligne sur www.iles-du-ponant.com

et à nous retourner:

- par mail :

aip@iles-du-ponant.com

- ou par courrier :

Association Les îles du Ponant Zone Porte Océane 2 17 rue du danemark 56400 Auray

Renseignements

Tél: 02 97 56 52 57